

Direction de l'Éducation et du
fonctionnement de l'École
Municipale de Musique

DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

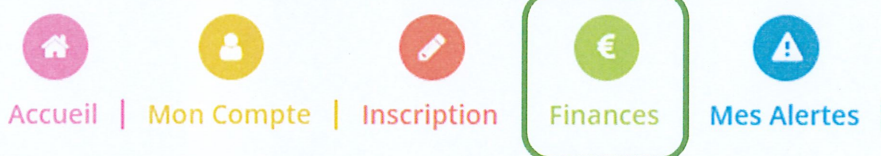
- de la **restauration scolaire**
- de l'**accueil de loisirs périscolaires** (matin-midi-soir de chaque jour scolarisé et Mercredis Loisirs)
- de l'**accueil de loisirs extrascolaires** (petites vacances)

À la demande du Trésor Public, l'envoi des factures relatives à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs ne sera plus effectué par voie postale.

Aussi, les factures seront adressées aux familles



Portail Familles
Rubrique Finances (*)



(*) voir procédure page suivante.

Chaque mois, un courriel informera de la mise à disposition de la facture sur le Portail. Il conviendra alors de se connecter sur son espace, de manière sécurisée.

ATTENTION

Dans la perspective de la mise en place de cette nouvelle procédure, un premier test sera réalisé début novembre 2025 à l'occasion de la facturation des services d'octobre 2025.

Chaque famille recevra un courriel lui notifiant la mise à disposition de sa facture. Aussi, soyez vigilant : nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer tout dysfonctionnement ou remarque.

Comptant sur votre compréhension,



Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire déléguée à
l'Éducation et au fonctionnement
de l'École Municipale de Musique
Odile SANSON